

Tremplin Jeun'S Son

AUTORISATION DE TOURNAGE, DE REPRODUCTION ET DE COMMUNICATION AU PUBLIC
POUR LES MAJEURS

Monsieur nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité

Ayant pour adresse :

Dans le cadre d'un partenariat avec la M.J.C de Laneuveville devant Nancy, la société France Télévisions va produire plusieurs émissions à différentes dates.

Le Tremplin Jeun'S Son (voir son règlement sur le site du Festival Cart'Son»), France Télévisions proposera à des groupes de musique de son choix d'enregistrer chacun en plateau des titres de musique inédits de leur composition. Les vidéos seront publiées en différées sur le compte Facebook de « France 3 Lorraine ». Dans le cadre de ce Programme, France Télévisions pourra également organiser des interviews des membres de chacun des groupes.

A ce titre, je m'engage à être présent aux heures, jours et lieux de tournage indiqués par France Télévisions et à ce qu'il se conforme au règlement des lieux dans lesquels s'effectueront les prises de vues et de sons. A défaut, nous acceptons que France Télévisions renonce à la participation au Programme ainsi qu'à celle éventuelle de l'intégralité du groupe auquel il appartient.

Par la présente, et sous réserve des accords éventuellement conclus avec les sociétés de gestion collective, nous autorisons expressément France Télévisions, ses filiales et toutes sociétés partenaires, à capter, fixer, représenter, reproduire, adapter et procéder aux traductions en français nécessaires, intégralement et/ou par extraits, dans le monde, par tous procédés, modes d'exploitation, en tous formats et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par l'intermédiaire de sons, d'images fixes (notamment, captures d'écran de vidéo ou photographies) et/ou mobiles, tout ou partie de l'image de notre enfant mineur, de son nom et/ou prénom, de son pseudonyme éventuel, de sa voix, de ses créations et/ou prestations protégées ou non par un droit privatif quelconque (telles que mais sans que cette liste soit limitative, interprétations, chorégraphies, paroles, titres des chansons, œuvres de l'esprit, témoignages, interviews, improvisations, etc) (ci-après dénommés ensemble ou individuellement, les « Eléments »).

A ce titre, nous autorisons France Télévisions, ses filiales et toutes sociétés partenaires, à exploiter tout ou partie des Eléments précités, par voie de diffusion linéaire et non linéaire, sur les sites de France Télévisions, ses réseaux sociaux et plateformes collaboratives (tels que Facebook, YouTube, etc.) et ceux de ses filiales et partenaires ainsi que sur les chaînes de France Télévisions.

Par diffusion non linéaire, on entend toute forme de diffusion interactive consistant en la transmission à distance d'une œuvre sur requête du consommateur.

Par diffusion linéaire, on entend l'exploitation par tous moyens de communication électronique sur un service de télévision de contenus destinés à être reçus simultanément par l'ensemble du public ou par une catégorie de public.

Ce qui précède comprend le droit pour France Télévisions, ses filiales et toutes sociétés partenaires, de diffuser les Eléments par le biais d'un service de médias audiovisuels à la demande, par télévision multi plateforme numérique dite « IPTV », télévision connectée ou non, ou par tout réseau de communication au public connu ou inconnu à ce jour quels qu'en soient la norme et le procédé (réseaux filaires, câbles ou procédés assimilables, CPL, fibres optiques, réseaux hertziens et satellitaires, ADSL, XDSL, fibre, wi-fi, wi-max, réseaux de téléphonie mobile tels que réseau UMTS -Universal Mobile Telecommunications System-, le réseau GPRS -General Packet Radio Service-, EDGE, HSDPA, etc.), le mode de traitement du son et de l'image (notamment PAL-SECAM) ou le format technique (AAC,WMV,MPEG...) en utilisant tout procédé de diffusion (streaming, downloading, avec ou sans possibilité de gravage, etc.), et ce, que cette mise à disposition soit effectuée à titre gratuit, monétisée, payant forfaitairement et/ou individuellement et/ou par abonnement etc.), sur tous réseaux publics ou privés, commerciaux ou non commerciaux, en vue de leur visionnage sur tout matériel de réception (téléviseur, ordinateur, écran TV, set top box, PDA, tablette numérique, smartphone, assistant électronique, console de jeux, etc.).

Nous autorisons France Télévisions, ses filiales et toutes sociétés partenaires, à exploiter, adapter et/ou faire adapter ces Eléments, avec ou sans modifications, ensemble et/ou indépendamment les uns des autres, par extraits et/ou en intégralité, en les utilisant seuls et/ou par insertion au Programme, à tout autre programme et/ou contenu, en supprimant certains passages et/ou en y adjoignant ou non des images fixes et/ou mobiles, des sons, des sous-titres et/ou sur-titrages, des incrustations en tout genre, des dessins, des éléments graphiques, des marques et/ou logos, des musiques, chants, des éléments tels que ceux définis au troisième paragraphe de la présente autorisation afférents à un ou plusieurs autres groupes, ainsi que, plus généralement, tous autres éléments nécessaires à l'exploitation des Eléments telle que définie aux présentes.

Nous autorisons également France Télévisions à reproduire des éléments appartenant au droit de la personnalité de notre enfant (nom, prénom, patronyme, pseudonyme, image, etc.) ainsi que des extraits et/ou arrangements de tout ou partie des Eléments, sur tous supports de communication de France Télévisions, de ses filiales et de toutes sociétés partenaires, dans le cadre de la promotion de France Télévisions, de ses programmes et/ou de ses diverses opérations ainsi que dans le cadre du droit à l'information.

Nous autorisons France Télévisions et ses filiales à céder tout ou partie de ces Eléments à tout tiers de son choix.

La cession est accordée à titre gracieux pour une durée de trente (30) ans à compter de la date de signature de la présente autorisation.

La responsabilité de France Télévisions ne saurait être engagée dans le cas où elle déciderait de ne pas communiquer tout ou partie des Eléments au public, ce que nous reconnaissons expressément.

Il est entendu que nous ne revendiquons aucun droit sur le Programme, les contenus de France Télévisions et les montages autres que les Eléments non cédés en vertu des présentes.

Nous garantissons et certifions détenir l'ensemble des droits sur les Eléments cédés aux présentes. Nous garantissons l'exercice paisible des droits cédés et notamment, (i) que nous avons pleins pouvoirs et qualités pour accorder les droits cédés par les présentes, et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers, (ii) que n'ont été introduits dans les Eléments tels que les prestations et interviews aucune réminiscence ou ressemblance pouvant violer les droits d'un tiers et/ou, plus généralement, la réglementation et la législation en vigueur (iii) que si sont introduits dans ces Eléments tout ou partie d'éléments protégés par un droit particulier (droit d'auteur, droit voisin, droit de la personnalité, etc.), nous nous engageons à obtenir les autorisations nécessaires à la conclusion des présentes.

Ainsi, nous garantissons France Télévisions, ses filiales et toutes sociétés partenaires, contre tout recours et/ou action de quelque nature que ce soit qui pourrait être intenté à leur encontre du fait de la communication au public des Eléments.

Fait le _____ à _____

Signature

Madame ou Monsieur

Signature: